



Enic-Naric

DÉPARTEMENT
RECONNAISSANCE
DES DIPLOMES

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE D'ÉTUDES ET/OU DE FORMATION À L'ÉTRANGER



Sèvres, le 21/10/2016

Référence dossier : 335257

Mme LÓPEZ BOBILLO Marta

Document(s) évalué(s) :

Intitulé : Certificado de Aptitud Pedagógica
Spécialité : Geografía y Historia
Établissement : Universidad de Barcelona
Date d'obtention : 09/04/1999
Conditions d'admission : diplôme national de l'enseignement supérieur
Pays d'obtention : ESPAGNE
Durée de la formation : sanctionne au minimum 300 heures de formation théorique et pratique en pédagogie dans le système éducatif espagnol
Débouchés : enseignement au niveau secondaire

Remarques :

Ce certificat est nécessaire et suffisant, en Espagne, à tous les diplômés de l'enseignement supérieur désireux d'enseigner dans les écoles secondaires ou de formation professionnelle, et n'ayant pas reçu précédemment de formation pédagogique dans leur cursus académique. Pour que ce certificat soit reconnu, il doit être accompagné d'un diplôme national de l'enseignement supérieur espagnol.

Ce résultat de l'expertise effectuée par le Centre ENIC-NARIC France peut être présenté aux employeurs et aux établissements de formation à qui il appartient d'apprécier s'il consacre les compétences appropriées à l'emploi ou à la formation recherchés.

Cette attestation ne constitue pas une autorisation d'exercer une profession réglementée en France.

Le Directeur

Daniel ASSOULINE

Cette attestation vise à faciliter la compréhension des diplômes/ certificats obtenus et des périodes d'études effectuées à l'étranger pour les employeurs (hors exercice des professions réglementées), les établissements et les administrations en France. Cet avis ne se substitue pas à la décision finale de reconnaissance que peuvent prendre ces instances. L'authentification des documents présentés n'est pas systématique.



Centre d'information sur la reconnaissance des diplômes
European Network of Information Centres (ENIC) - National Academic Recognition Information Centres (NARIC)
Centre international d'études pédagogiques - Établissement public national à caractère administratif
du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
1, avenue Léon-Journault - 92318 Sèvres cedex - France

L'attestation de reconnaissance d'études et/ou de formation à l'étranger est le document de reconnaissance que le Centre ENIC-NARIC France délivre lorsque le diplôme présenté ne peut être comparé avec un niveau de formation de la nomenclature française.

Elle est également délivrée quand le demandeur sollicite une reconnaissance pour une période d'études effectuées à l'étranger. En effet, dans ce cas la comparaison avec un niveau de formation de la nomenclature française n'est pas possible, puisqu'un diplôme final n'a pas été présenté.

Si l'étude du dossier le permet, le Centre ENIC-NARIC France établit une attestation de reconnaissance d'études et/ou de formation à l'étranger. Pour l'évaluation du dossier, le Centre ENIC-NARIC France utilise une grille d'analyse qui applique les principes des textes internationaux qui guident la reconnaissance des diplômes en Europe. Les deux premiers critères (reconnaissance du diplôme par l'État du système éducatif auquel il appartient et statut de l'établissement dans le pays d'obtention au moment de la date d'obtention/de délivrance) sont des critères dits d'éligibilité, car s'ils ne sont pas remplis ils ne permettent pas l'évaluation du diplôme, formation ou période d'études étrangers. Les autres critères sont des éléments d'appréciation qui permettent de décrire les études ou formations effectuées dans un système éducatif étranger.

